

## Générosité en trompe-l'oeil

Le 20 novembre 2017, les signataires de l'Appel de Dublin (33 000 personnes et 200 organisations) ont demandé au Conseil fédéral d'appliquer davantage la clause de souveraineté prévue par les accords de Dublin III. Son article 17 permet de renoncer à des renvois pour des motifs humanitaires et de compassion. L'Appel dénonçait une application mécanique des renvois Dublin, séparant des familles ou compromettant des suivis médicaux. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a répondu ne pas envisager de modifier sa pratique, arguant qu'il aurait recouru à cette clause à 5600 reprises en 3 ans contre 11 000 transferts effectués entre janvier 2014 et octobre 2017. Ces chiffres sont trompeurs, comme le démontre notre fact-checking.

De fait, le Conseil fédéral a confirmé au Parlement quels pays étaient visés par les transferts: 73,5% sont des non-renvois vers la Grèce, pays vers lequel la Suisse a interdiction d'exécuter des renvois Dublin sous peine de violer ses obligations internationales. Depuis 2011, une décision de la Cour européenne des droits de l'homme (confirmée par le Tribunal administratif fédéral) y prohibe les renvois pour l'ensemble des pays européens. S'ajoutent 25% qui concernent en majeure partie l'Italie et la Hongrie, où prévalent de fortes suspicions de violations systémiques des droits humains des demandeur·euse·s d'asile. L'automatisme des renvois y a aussi été freiné par les tribunaux. Restent enfin 168 cas. Ils sont davantage à attribuer à une intervention juridique, politique ou citoyenne, qu'à une décision «compassionnelle» du SEM.

La rhétorique humanitaire ne s'arrête pas là. Interpellée sur ces chiffres, la ministre de la justice Simonetta Sommaruga a tenu à souligner la générosité dont fait preuve la Suisse en participant au programme de relocalisation européen et par l'envoi d'expert·e·s en Italie et en Grèce. Là encore, l'image est trompeuse. Concernant les relocalisations, la Suisse s'est certes engagée à accueillir 1500 réfugié·e·s jusqu'à fin 2017 depuis la Grèce et l'Italie, mais ce nombre a été déduit des 3000 réfugié·e·s qu'elle avait promis de réinstaller depuis les pays limitrophes de la Syrie. Quant aux «expert·e·s», ils et elles ont pour but de s'assurer que la Grèce et l'Italie enregistrent bien les demandeur·euse·s d'asile dans le système Eurodac, ce qui facilite en retour le prononcé d'une non-entrée en matière Dublin. Enfin, les États reçoivent de l'Union européenne 6000 euros par personne relocalisée, ce qui représente un certain attrait.

Les autorités ont ainsi tenté de faire oublier l'enjeu essentiel soulevé par l'Appel, alors que ses signataires leur demandent d'utiliser davantage une compétence définie par le Règlement Dublin.

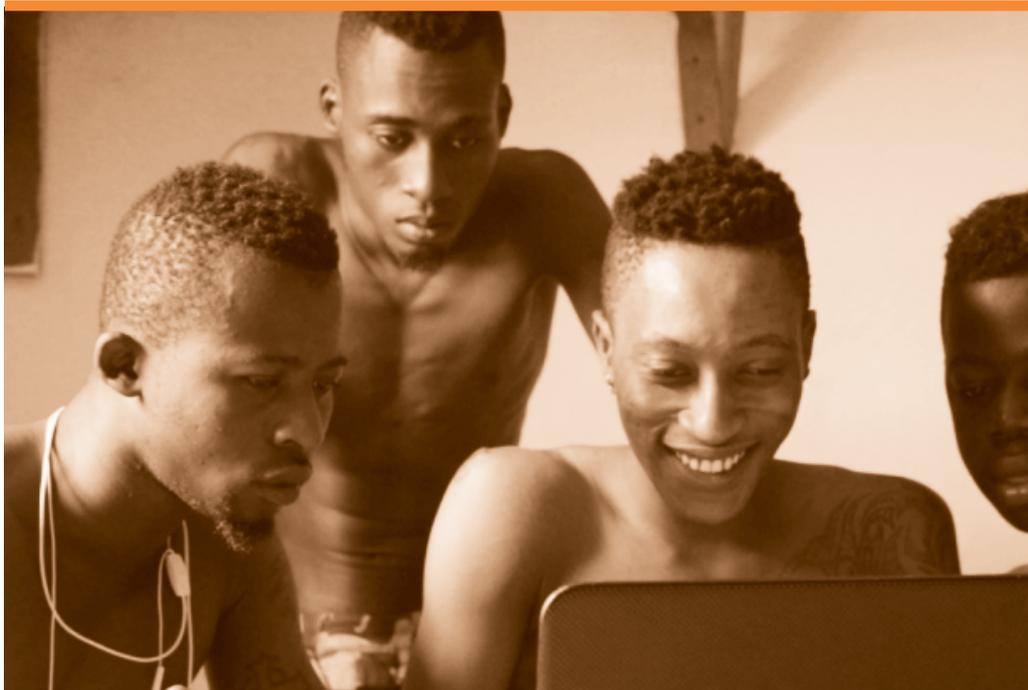


## Solidarité sans frontières

BULLETIN  
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

N° 1, MARS 2018

WWW.SOSF.CH



**En janvier a eu lieu à Genève le Black Movie Film Festival. Pendant une semaine, le festival a montré des productions de films du monde entier. Dans ce bulletin, nous présentons des impressions de films qui reflètent des thématiques contemporaines du continent africain.**

**Lorsque les besoins d'amour et d'argent se croisent, Internet propose un marché. «Vivre riche» explore l'économie informelle qui se crée sur les sites de rencontre et qui met en lumière des réalités sociales.**

Vivre Riche, Joël Akafou, 2017, Burkina Faso, Belgique, France

Un recours plus fréquent à la clause de souveraineté permettrait que les plus vulnérables ne soient plus renvoyé·e·s à des situations où leur dignité et leur protection seront mises en péril.

Giada de Coulon

(Vivre Ensemble, Comptoir des médias)

Le fact-checking :  
<https://asile.ch/2017/12/04/fact-checking-clause-de-souverainete-sem-de-lintox-delegitimer-lappel-dublin/>

Réfugié·e·s  
palestinien·ne·s  
L'exode a 70 ans

Page 2

Sans-papiers  
dans le viseur

Procédures pénales et durcissements

Page 4

L'Europe, l'Afrique  
et les migrations

Dossier

RÉFUGIÉ·E·S PALESTINIEN·NE·S

# 70 ans d'exode

*La souffrance des réfugié·e·s palestinien·ne·s commence en 1948. Aujourd'hui, plus de cinq millions de personnes vivent dans des camps de réfugié·e·s au Moyen-Orient.*

Sans un bref rappel historique, la situation des réfugié·e·s palestinien·ne·s ne peut être comprise, tant elle est complexe. Depuis le 29 Novembre 1947

(date du vote par l'ONU du partage de la Palestine sous mandat britannique) jusqu'à l'armistice entre Israël et les pays arabes voisins en juillet 1949, quelque 750 000 Palestiniens ont quitté la terre sur laquelle ils et elles vivaient depuis des siècles et se sont réparti·e·s comme suit : 280 000 en Cisjordanie, 70 000 en Transjordanie, 190 000 dans la bande de Gaza, 100 000 au Liban, 75 000 en Syrie, 7 000 en Égypte et 4 000 en Irak. Sans aucun moyen de subsistance, ils et elles vont être installé·e·s dans des camps qu'ils et elles occupent encore aujourd'hui. Pour faire face à cette catastrophe (que les Palestiniens nomment la Nakba), l'ONU crée en Novembre 1949 l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugié·e·s de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'organisme qui devra fournir et coordonner les aides d'urgence aux seuls réfugié·e·s palestiniens. Ceux-ci sont alors persuadé·e·s que leur séjour forcé à l'étranger ne va pas durer et qu'ils et elles pourront rejoindre leurs foyers dès que les hostilités entre Israël et ses voisins arabes auront pris fin. Pour faciliter ce retour, l'ONU a adopté, le 11 Décembre 1948, la résolution 194 qui stipule : « qu'il y a lieu de permettre aux réfugié·e·s qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible ». L'État israélien va opposer une fin de non recevoir à ce retour, arguant que les Palestiniens avaient abandonné leurs terres et leurs domiciles volontairement. Ce mythe du départ volontaire va être dénoncé et démolé par les « nouveaux historiens » israéliens (Benny Morris, Ilan Pappé, Avi Shlaim, Tom Segev...). Ils vont démontrer, en se fondant essentiellement sur les archives de l'État israélien, que les Palestiniens ont été poussé·e·s à l'exil par la force et la terreur exercées par les milices sionistes et qu'un plan de nettoyage ethnique avait bien été mis en place et exécuté systématiquement. Ainsi, plus de 500 villages palestiniens ont été détruits et/ou vidés de leurs habitant·e·s pendant la période 1947/48. Le témoignage de Jacques de Reynier, le premier représentant Suisse du CICR à Jérusalem est édifiant ; il écrit, dans son livre « A Jérusalem, un drapeau flottait... », à propos du massacre perpétré par l'Irgoun dans le

village de Deir Yassine : « Il y avait 400 personnes dans ce village, une cinquantaine se sont enfuies, trois sont encore vivantes, tout le reste a été massacré sciemment, volontairement car, je l'ai constaté, cette troupe est admirablement disciplinée et n'agit que sur ordre ».

## Les réfugié·e·s palestinien·ne·s, aujourd'hui

La Nakba continue ! Dans 58 camps vivent 5 589 488 réfugié·e·s palestiniens enregistré·e·s en 2016 par l'UNRWA qui considère qu'un·e « réfugié·e palestinien·ne » est « une personne (y compris ses descendant·e·s) qui a eu sa résidence normale en Palestine pendant deux ans au moins avant le conflit de 1948 et qui, en raison de ce conflit, a perdu à la fois son foyer et ses moyens d'existence et a trouvé refuge en 1948 dans l'un des pays ou l'UNRWA assure ses secours ». Considéré·e·s comme étant différent·e·s des autres réfugié·e·s géré·e·s par le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) qui leur assure une protection juridique internationale, les réfugié·e·s palestiniens sont soumis à la juridiction de chaque pays d'accueil. Par contre, leur statut spécifique conforte leur identité et leur droit au retour.

Selon la comptabilité de l'UNRWA, 2 212 917 réfugié·e·s palestiniens vivent actuellement en Jordanie, 1 349 473 dans la bande de Gaza, 942 184 en Cisjordanie, 591 780 en Syrie et 493 134 au Liban. Cette agence de l'ONU, dotée d'un budget annuel de 1,9 milliard dollars, vient en aide à cette population qui vit dans des conditions d'extrême pauvreté dans des logements précaires. Elle intervient dans le domaine de la santé (137 centres de santé ont été créés), de l'éducation (685 écoles sont fréquentées par 0,5 million d'élèves), des services sociaux (300 000 personnes sur 1,2 millions en situation de pauvreté absolue sont prises en charge), de l'infrastructure (reconstruction des logements détruits), de la

microfinance (prêts pour créer une économie durable) et des urgences (la crise syrienne ou la situation à Gaza qui est une véritable « prison à ciel ouvert » à cause du blocus israélien).

Les réfugié·e·s palestiniens doivent se conformer à la réglementation de chacun des pays où ils demeurent et sont soumis·es aux conditions de vie aléatoires de ces territoires :

Palestine : les réfugié·e·s représentent 40% de la population et parmi eux et elles 32% sont au chômage ; suite aux offensives israéliennes, 142 000 maisons de réfugié·e·s ont été endommagées en été 2014 ; en Juin 2016, seules 67 000 familles ont reçu des aides d'urgence pour reconstruire leur logement.

Jordanie : les Palestiniens représentent 60% de la population et disposent des mêmes droits que les Jordanien·ne·s ; ils et elles sont nombreux·es à avoir opté pour la nationalité jordanienne ; cependant les 100 000 réfugié·e·s venu·e·s de Gaza après la guerre de 1967 ne bénéficient toujours pas de ces avantages ; d'autre part les autorités locales ont refusé l'entrée des réfugié·e·s palestiniens qui fuyaient les combats violents de Syrie alors que les réfugié·e·s syriens étaient accepté·e·s.

Liban : constituant 10% de la population du pays, les réfugié·e·s palestiniens sont toléré·e·s en tant que « résident·e·s temporaires ». Ils et elles y vivent dans des camps sous étroite surveillance sans pouvoir acquérir des biens fonciers et interdit·e·s d'exercer une vingtaine de professions libérales pour la plupart.

Syrie : bénéficiant de plus de droits qu'au Liban (les droits sociaux par exemple) les réfugié·e·s palestiniens subissent de nouveau la migration forcée provoquée par la guerre qui sévit dans ce pays ; jusqu'en 2016, 339 000 réfugié·e·s ont été déplacé·e·s à l'intérieur ou hors de Syrie et se retrouvent sans statut légal dans les pays hôtes. Ceux et celles qui demeurent en

Syrie y vivent dans des conditions déplorables et 430 000 d'entre eux nécessitent une aide humanitaire (nourriture, soins...)

« Toutes les résolutions de l'ONU votées pour sortir les réfugié·e·s de cette ornière mortifère sont restées lettre morte. »

## LA DIASPORA PALESTINIENNE

Les réfugié·e·s officiellement dénombré·e·s par l'UNRWA ne constituent pas la totalité de la communauté palestinienne issue de l'exode de 1948, qui est estimée par le Bureau Central Palestinien des statistiques (PCBS) à 12 millions de personnes en 2016. Ce nombre comprend les arabes-israélien·ne·s qui proviennent des quelque 160 000 Palestiniens ayant pu rester sur leur territoire après avoir été déplacé·e·s en perdant tous leurs biens fonciers ; le Bureau Central des Statistiques d'Israël (CBS) évalue leur nombre à 1,808 million en 2017. En Palestine (Cisjordanie

et Gaza) résident 4,6 millions de Palestiniens, 5 millions dans les pays arabes, 675 000 dans les autres pays dont 200 000 en Europe.

### LA SUISSE et les réfugié·e·s palestinien·ne·s

Près de 1500 Palestiniens d'origine vivaient en Suisse (expatriés, apatrides, naturalisés...). Par contre, la Suisse apporte une aide conséquente aux réfugiés palestiniens. Par un communiqué de presse du 21 décembre 2016, le Conseil fédéral a annoncé que la Suisse maintenait son aide en faveur des réfugiés de Palestine pour les années 2017 à 2020 : la contribution au budget de l'UNRWA est de 20 millions de Francs par an environ ; elle est destinée à l'éducation, à la protection de la santé et aux prestations sociales de ces réfugiés.

Depuis avril 2014, le Suisse Pierre Krähenbühl a été nommé commissaire général de l'UNRWA ; il dirige au sein de cette agence un processus de réforme structurelle afin de mener à bien sa mission de maintien de la stabilité dans la région.

### LE DEVENIR des réfugié·e·s palestinien·ne·s

Le gouvernement des USA vient d'annoncer récemment qu'il gèlerait la moitié de sa contribution (65 millions \$) au budget de l'UNRWA ; voilà de quoi accentuer la misère et la détresse dans les camps en Palestine.

Ce survol de la situation des réfugiés palestiniens ne donne qu'un aperçu imparfait et incomplet de la souffrance et de la maltraitance endurées par ces populations depuis 70 ans ; durant toutes ces années, trois générations de plusieurs millions d'êtres humains ont vécu dans des camps insalubres, sans aucun espoir d'apercevoir la fin de leur déchéance. Certes, ils et elles reçoivent quelques aides pour pouvoir survivre mais ce n'est qu'une goutte d'eau dans

l'océan de leur misère. Leurs enfants sont destinés à naître, à vivre et à mourir dans ces camps où règne l'indignité. Tout cela sous le regard d'un monde compatissant mais qui fait si peu pour que cela cesse. L'impéritie de l'ONU est flagrante et scandaleuse : toutes les résolutions votées pour sortir les réfugiés de cette ornière mortifère sont restées lettre morte. Pris en tenaille entre le refus israélien de mettre fin à leur calvaire et leur rêve tenace de retourner vivre sur la terre de leurs ancêtres, ils croupissent dans des camps sans aucun espoir d'une vie normale dans un futur proche. C'est ce que le premier Premier ministre d'Israël, David Ben Gourion, avait prédit et allait réaliser, lorsqu'il écrit dans son journal le 18 juillet 1948 : « Nous ferons tout pour nous assurer qu'ils [les Palestiniens] ne reviendront pas ». Face à ce déni du droit à vivre sur la terre qui nous a vu naître, le monde civilisé a renoncé à rendre justice comme pour confirmer l'affirmation d'Albert Camus en 1958 : « Cet esprit d'équité, il est vrai, semble étranger à la réalité de notre histoire où les rapports de force définissent une autre sorte de justice ; dans notre société internationale, il n'est de bonne morale que nucléaire. Le seul coupable est alors le vaincu. »

Il est vrai que le problème des réfugiés palestiniens a reçu très peu d'échos dans la presse de grande diffusion, nationale ou internationale. Une sorte d'omerta, de loi du silence, a empêché que le grand public en soit informé. L'histoire de Dorothy Thompson illustre bien cet état de fait. Célèbre journaliste américaine, elle a été réduite au silence après ses reportages, à la fin des années quarante, sur les camps de réfugiés palestiniens. Peut-être, les moyens modernes de communication permettront-ils de répandre à grande échelle la vérité sur cet épineux problème et ainsi le résoudre, sous la pression de l'opinion publique indignée.

Habib Mokrani



**La jeune Shula est soupçonnée de sorcellerie. Suite à cette accusation, elle subit de près les conséquences contraignantes des structures de pouvoir.**  
I Am Not a Witch, Rungano Nyoni, 2017, Zambie, Royaume-Uni, France



# Nouveau durcissement contre les sans-papiers

En février 2017, le canton de Genève a fait connaître l'« opération papyrus » après une phase de test débutée deux ans auparavant. Pendant cette période, 590 personnes sans statut régulier avaient déjà obtenu un permis B et des milliers d'autres devaient suivre. Certes, les requérant·e·s d'asile débouté·e·s étaient exclu·e·s de cette nouvelle réglementation qui ne correspondait pas non plus à la régularisation collective revendiquée depuis longtemps. Les dossiers étaient et sont encore examinés séparément, mais les critères de décision sont transparents et offrent aux intéressé·e·s plus de sécurité juridique dans leur choix de sortir de l'anonymat.

Le fait qu'une telle mesure ait été engagée dans un canton à majorité bourgeoise sous l'égide du directeur de la sécurité Pierre Maudet (PLR), connu pour appartenir à la droite dure, a fait naître l'espoir que l'on mettrait fin à la loterie des cas de rigueur également dans d'autres régions. Fausse idée : au Jura et dans le canton de Vaud, des interventions parlementaires allant dans ce sens ont échoué – même si ce n'est que de peu. Le directeur zurichois de la sécurité Mario Fehr (PS) a refusé tout net un tel projet et son collègue bernois Hans-Jürg Käser (PLR) joue à une sorte de mikado : celui qui bouge a perdu.

## Contradictoire et déloyal

Seul Bâle-Ville a semblé faire quelque chose. En juin 2017, le Grand Conseil a accepté par 63 voix contre 21 une motion qui demandait une « opération papyrus » pour le canton-ville. Toutefois, le même mois, on a appris que huit sans-papiers ayant obtenu une autorisation de séjour en application de la réglementation des cas de rigueur faisaient désormais l'objet de procédures pénales pour séjour illégal et travail sans autorisation. Ces procédures avaient été déclenchées sur la base des dossiers qu'ils et elles avaient déposés auprès des autorités bâloises des migrations. Or, pour pouvoir acquérir l'autorisation de séjour, ils et elles

*Bâle poursuit pénalement les sans-papiers légalisé·e·s et les personnes qui les ont soutenu·e·s. Une commission du Conseil national veut rendre la dénonciation obligatoire.*

« La commission du Conseil national propose de faciliter l'échange de données entre les services de l'Etat, notamment pour que les écoles puissent annoncer les élèves sans papiers aux autorités. »

avaient dû prouver vivre depuis au moins dix ans à Bâle et avoir un travail assurant leur existence, ce qui fait qu'ils et elles ont fourni des « preuves » non seulement contre eux et elles-mêmes, mais aussi contre les personnes qui les avaient soutenu·e·s et celles qui les avaient employé·e·s à leur service. Le « Solidaritätsnetz » de Bâle a lancé des actions de protestation – dans la rue et par une vidéo satirique – et a rédigé une lettre ouverte au directeur de la sécurité Baschi Dürr

(PLR), signée par 350 personnes en juin.

La réponse est arrivée en août. Dürr a commencé par se vanter de la pratique bâloise soi-disant « libérale » dans le traitement des demandes de reconnaissance de cas de rigueur pour expliquer après « pourquoi les autorités étatiques qui reconnaissent l'existence de cas de rigueur punissent ensuite les personnes concernées ». Ce ne serait certes « pas d'emblée évident », mais l'entrée et le séjour dans l'illégalité de même que l'exercice d'une activité lucrative sans autorisation seraient des délits poursuivis d'office selon l'art. 115 de la loi sur les étrangers (LEtr). En cas de renonciation à la poursuite pénale, les collaboratrices et collaborateurs de l'office des migrations se rendraient punissables. Dürr a cependant ajouté vouloir s'adresser au Département fédéral de justice et police pour faire modifier la LEtr.

Dürr pourrait s'épargner le voyage à Berne s'il demandait un avis de droit au professeur de droit compétent de l'université de Bâle. Dans l'édition de décembre de « plädoyer », le spécialiste du droit des migrations s'est clairement exprimé sur la question en disant que la poursuite pénale des

bénéficiaires d'une reconnaissance de leur cas de rigueur n'est en aucun cas inéluctable. Si les cantons de Bâle-Ville et de Zurich exercent des poursuites pénales, d'autres cantons, comme Genève, pas. Le « séjour illégal » est bel et bien un délit poursuivi d'office, mais l'office des migrations n'est pas une autorité pénale et n'a dès lors pas une obligation de dénoncer et, en outre : « si, dans la procédure visant à l'octroi d'une autorisation pour cas de rigueur, il est exigé des sans-papiers qu'ils et elles révèlent leur identité, il est contraire à la bonne foi et déloyal de les poursuivre pénalement sur cette base ». Le professeur en conclut qu'un cas de rigueur suppose par principe l'impunité.

## Une motion de la haine

A fin janvier de cette nouvelle année, ce n'est pas le DFJP mais la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) qui est intervenue dans l'affaire des sans-papiers. Par 17 voix contre 8, elle a décidé de déposer une motion pour « obtenir une législation plus cohérente concernant les sans-papiers ». Pour la CSSS-N, la cohérence n'a pas d'autre sens que la dureté. Elle entend exclure purement et simplement tous les sans-papiers de toutes les prestations des assurances sociales. Pour les cas de maladie, il y aurait un guichet étatique compétent. Les bailleur·euse·s et employeur·euse·s de personnes sans papiers devraient être puni·e·s plus sévèrement. Et l'échange de données entre les services de l'Etat devrait être facilité notamment pour que les écoles puissent annoncer les élèves sans papiers aux autorités. Le fait qu'il y aurait ainsi une violation de la constitution fédérale, dont l'art. 11 consacre le droit des enfants et des jeunes « à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement », ne nécessite pas de plus amples explications. Le Conseil national examinera la motion déjà à sa session de printemps.

## «Visions» européennes pour l'Afrique

Cela fait 15 ans que l'ancien Premier ministre britannique Tony Blair a fait connaître sa « nouvelle vision concernant les réfugié·e·s » : les requérant·e·s d'asile arrivant en Europe devaient être renvoyé·e·s dans des « transit processing centres » en dehors de l'UE, où leurs demandes seraient traitées. Il était question que de tels centres soient installés d'une part en Ukraine, au-delà de la frontière extérieure est, et d'autre part en Libye et en Tunisie au sud. S'il s'en présentait, il était prévu de soumettre au même sort les « migrant·e·s illégaux·ales » interpellé·e·s dans leur route vers l'Europe.

La « vision » de Blair a rapidement disparu de l'agenda politique, mais la politique européenne de l'externalisation au sud de la Méditerranée n'a pas pris fin pour autant. Exemple libyen : en 2003, le gouvernement italien de Berlusconi et le régime de Kadhafi ont conclu un accord secret qui prévoyait d'une part la construction de camps pour les « immigrant·e·s illégaux·ales », où des « conditions respectant la dignité humaine » devaient être garanties, et d'autre part la livraison d'équipements - y compris mille sacs mortuaires - pour les garde-frontières libyens. En outre, l'Italie finançait des vols de rapatriement dans des Etats tiers africains. Les réfugié·e·s originaires de pays avec lesquels la Libye avait passé des conventions de réadmission seraient renvoyé·e·s par avion et les autres allaient simplement être déposé·e·s dans le désert ou resteraient des années dans les camps érigés avec l'aide européenne. On ne pouvait en tous les cas pas parler de conditions conformes à la dignité humaine.

L'Italie, qui renvoyait illégalement en Libye les réfugié·e·s appréhendé·e·s en mer, ne faisait aucunement cavalier seul. A la fin de l'année 2004, la commission de l'UE a envoyé une première « mission technique » en Libye. La délégation suivante de l'UE a œuvré trois ans plus tard - cette fois-ci, sous l'égide de l'agence Frontex de protection des frontières. En octobre 2010 encore, la commissaire Cecilia Malmström de l'UE a fait une visite à Tripoli et a signé un « agenda de coopération » en matière de migration. Un traité global entre les deux parties, comprenant aussi les aspects économiques de la collaboration, était prêt à la signature au moment de la chute du régime de Kadhafi.

### Larmes de crocodile de l'Europe

En novembre dernier, sur invitation du DFJP, le « Groupe de contact pour la Méditerranée centrale » s'est réuni à Berne, comprenant d'une part des représentant·e·s d'Etats de l'UE et la Suisse, associée à Schengen, et d'autre part des représentant·e·s d'Etats africains. La Libye s'est à nouveau trouvée au centre des discussions, avec ses garde-côtes plus que problématiques formés et équipés par l'UE. Les représentant·e·s de l'Europe ont versé des larmes de crocodile sur l'asservissement de milliers de migrant·e·s détenu·e·s



**Solidarité sans frontières**



**DOSSIER 1 – 2018  
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

MARS 2018

**EUROPE, AFRIQUE ET LA MIGRATION**

**Un drame familial et politique qui se passe quelques années après la guerre civile algérienne: Comment les ancien·ne·s résistant·e·s travaillent-ils et elles la mort de leurs camarades? Pourquoi les un·e·s ont fuit le pays, et les autres non? Où trouver de l'espoir après un trauma de guerre décennal et collectif?**

Les Bienheureux, Sofia Djama, 2017, Algérie, France, Belgique

dans des camps libyens. Les « plus vulnérables » devraient être maintenant évacué·e·s. L'Italie se dit prête à en accueillir quelques centaines et la Suisse « jusqu'à 80 ». La plupart sont par contre dirigé·e·s vers le sud pour être rapatrié·e·s dans leurs pays de provenance avec l'aide de l'OIM.

L'attention de l'UE ne se limite de loin pas aux pays riverains de la Méditerranée. Son souhait est que les migrant·e·s ne réussissent pas à y arriver. C'est pourquoi, avec son nouveau « cadre de partenariat » adopté en 2016, l'UE vise de plus en plus les Etats du Sahel. Elle y est présente par le bureau Frontex, mais aussi par les missions militaires « EUCAP Sahel » qui apportent un appui au Mali et au Niger dans la formation et l'équipement des militaires et de la police. La multiplication des contrôles porte atteinte à la libre circulation des personnes en Afrique de l'ouest mais surtout contraint les réfugié·e·s et les migrant·e·s à emprunter des voies plus dangereuses à travers le désert.

Pour que les « partenaires » africains participent à cette politique, l'Europe met en avant des « stimulants » économiques positifs et négatifs. Il en va ainsi dans le néocolonialisme.

(Bu)

### Bulletin 1 – 2018

Solidarité sans frontières  
Schwanengasse 9  
3011 Berne  
www.sosf.ch

sekretariat@sosf.ch  
Fon 031 311 07 70  
PC 30-13574-6

IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6  
BIC POFICHBEXXX

AFRIQUE/EUROPE : ESCLAVAGE EN LIBYE

# La Saga des pompiers pyromanes

*Trois mois après les révélations sur la traite des migrant·e·s en Libye, Etonam AKAKPO-AHIANYO dresse l'état des mesures prises par les dirigeant·e·s africain·e·s et européen·ne·s pour juguler le phénomène, sans manquer de relever l'hypocrisie internationale qui entoure la gestion de la migration et les défis qui attendent l'Afrique en la matière.*

« Il y a trop de monde ici. Beaucoup de gens sont morts et ne sont même pas enterrés. Certains sont malades, en prison, sans médicament, ils souffrent. » Ces propos, relatés dans un communiqué de l'Organisation internationale pour les migrations

(OIM), sont de Said Hassan, un gambien rapatrié de Libye ce 22 janvier. Ils témoignent que la situation des migrant·e·s reste désastreuse, trois mois après le reportage de CNN montrant la vente aux enchères de jeunes africains. Comme Hassan, 136 autres compagnon·ne·s d'infortune ont été, selon l'OIM, rapatrié·e·s la même semaine au Togo et 54 autres au Bangladesh, en Ethiopie et au Sénégal. A en croire Amira el-Fadil, la commissaire aux Affaires sociales de l'Union africaine (UA) sur les antennes de RFI, parmi les environ 200 000 migrant·e·s clandestin·e·s en Libye, 12 708 ont en tout regagné leur pays depuis décembre. Le mécanisme ayant favorisé ces retours et ce décompte n'a pas été détaillé.

Les images de la chaîne américaine ont provoqué chez la société civile africaine un vent de colère, qui s'est vite estompé, après plusieurs manifestations appelant à l'action les dirigeant·e·s du continent. Ces derniers·ères se sont réuni·e·s avec leurs homologues européen·ne·s les 29 et 30 novembre 2017 à Abidjan, la capitale ivoirienne. Au terme du sommet UE-Afrique, qui a vu la participation du président français, Emmanuel Macron, de la chancelière allemande, Angela Merkel, et du secrétaire général de l'ONU, António Guterres, trois mesures ont été annoncées à grand renfort médiatique : La création d'une force africano-européenne de police et de renseignement sur les réseaux de trafiquants, l'évacuation d'urgence des migrant·e·s et la mise en place d'une commission d'enquête de l'UA sur les crimes en Libye.

sur ce commerce des esclaves en Libye, odieux business connu par tant de ONG de défense des droits humains que les institutions internationales ont décidé d'y répondre par le silence.

Et ce malgré la sonnette d'alarme tirée par Leonard Doyle, porte-parole de l'OIM à Genève, qui affirmait dès avril 2017 que les migrant·e·s qui se rendent en Lybie, « y deviennent des marchandises à acheter, vendre et jeter lorsqu'elles ne valent plus rien. »

**Un alliage euro-africain bercé au rythme des secrets de polichinelle**

Près d'un mois après le reportage de CNN, Amnesty International publie le rapport « Libye - un obscur réseau de complicités »

(Libya's dark web of collusion) qui, bien qu'arrivant trop tard dans un monde trop vieux, a le mérite de mentionner que « les gouvernements européens ne sont pas seulement conscients de ces abus » mais qu'« en apportant un soutien actif aux autorités libyennes pour stopper les traversées et bloquer les migrant·e·s en Libye, ils se rendent complices de ces crimes ». Il va sans dire que la constitution d'une force conjointe de renseignement, décidée par le sommet UE-Afrique,

pour démanteler les réseaux de trafiquants est inopportune. Vu que les réseaux sont connus des instances européennes qui ont pu conclure avec eux des accords visant à juguler les flux migratoires. Une rupture desdits arrangements avec les marchands d'esclaves reste la porte de sortie la plus honorable pour l'UE, si réellement elle veut mettre fin au désastre que nombre de ses politiques dont Emmanuel Macron qualifient de « crimes contre l'humanité ».

Aussi le fait que le sommet ait confié à l'Union africaine la responsabilité de diligenter l'enquête sur les crimes d'esclavage, sachant pertinemment que cette dernière ne dispose d'aucune puissance militaire pour faire autorité dans une Libye à feu et à sang, que la coalition occidentale peine à maîtriser, a juste de quoi faire sourire. Ce sourire est d'ailleurs agrémenté par l'acceptation de

la partie africaine, pourtant consciente qu'elle n'a pas la politique de ses moyens. Plus de 75 % de son budget, devisé à environ 782 millions de dollars, étant financés par des partenaires extérieurs.

Cet alliage, bercé au rythme des secrets de polichinelle, que forment les dirigeant·e·s occidentaux·ales et leurs homologues africain·e·s qui eux et elles ont échoué à répondre aux aspirations de leur jeunesse, traduit de manière

bien évidente la politique de pompiers pyromanes qui caractérise la gestion de la migration.

Les grands gagnants de ce drame sont les pays occidentaux qui enregistrent dans leur grande majorité une baisse record d'arrivée de migrant·e·s en provenance de l'Afrique. Si l'Italie a globalement noté dès août dernier plus de 80% d'arrivées en moins par rapport à 2016, la Suisse, elle, connaît un net recul des demandes d'asile, avec 18'088 requêtes, soit un tiers de moins qu'en

A y regarder de près, outre le rapatriement qui semble fonctionner fébrilement, le reste des mesures a tout l'air d'un marché de dupes qui rajoute une couche supplémentaire à l'hypocrisie internationale qui prévalait dès le départ

**« Les discours sur la forte croissance de l'Afrique, qui font joliment le bonheur des investisseurs mais ne s'accompagnent point d'un changement dans leurs assiettes et leur quotidien. »**

**En République Démocratique du Congo, Colonelle Honorine lutte contre les violences sexuelles et pour la protection des mineur·e·s.**  
Maman Colonelle, Dieudo Hamadi, 2017, République Démocratique du Congo

2016. Le plus bas niveau jamais atteint depuis 2010, selon le Secrétariat d'État aux Migrations.

### Les gagnants du drame migratoire

Dans le même temps, au nom de la lutte contre le terrorisme, fléau hérité de la politique internationale par une Afrique qui pourtant rêvait de paix, les bases militaires se multiplient sur le continent. Pour mieux sécuriser ses approvisionnements, la Chine en construit une à Djibouti, non loin de celle américaine du Camp Lemonnier qui abriterait environ 4000 agent·e·s américain·e·s. La France coloniale, dont la présence militaire ne se décrit plus en Afrique, démarre cette année la construction d'une école contre le terrorisme à Abidjan. Même l'Inde a établi des postes d'écoute au nord de Madagascar et aux Seychelles.

Dans un tel contexte où n'importe qui peut, presque sans restriction aucune, effectuer des va-et-vient en Afrique pour tirer profit des matières premières, du commerce, des services ou intérêts militaires, les dirigeant·e·s africain·e·s continuent de servir l'espoir à leurs concitoyen·ne·s qui en plein désarroi ne peuvent se déplacer librement ailleurs, au-delà de l'Afrique. « Nous devons tout mettre en œuvre pour votre épanouissement sur notre continent. Je vous invite à avoir foi dans l'avenir et ne pas vous lancer à l'aventure au péril de vos vies, » déclarait le président ivoirien, Alassane Ouattara, lors du sommet Afrique-UE. Le message peine à passer dans les oreilles d'une jeunesse qui refuse, à raison, de vivre d'amour et d'eau fraîche. Exit les discours sur la forte croissance de l'Afrique, qui font joliment le bonheur des investisseurs mais ne s'accompagnent point d'un changement dans leurs assiettes et leur quotidien. Comble du désespoir: Même réduit en esclavage, 30% des 200 000 migrant·e·s clandestin·e·s en Libye, à en croire les chiffres de l'UA, ne souhaitent pas regagner leurs pays mais veulent à tout prix rejoindre l'Europe. Si pour Moussa Faki, le président de la Commission de l'UA, « la pauvreté, la mauvaise gouvernance, le changement climatique » sont la cause de cette tragédie, l'avenir s'annonce plein de défis.

Selon les prévisions du rapport 2017 sur la compétitivité de l'Afrique, le continent, réputé pour enregistrer les plus forts taux de chômage au monde, aura besoin d'au moins 450 millions de nouveaux emplois ces 20 prochaines années. Sans compter le risque que 70% des emplois actuels peuvent disparaître du fait de la montée en puissance de l'automatisation. De plus, la population africaine, à majorité jeune, devrait passer de 1,2 milliard d'habitant·e·s actuellement



à 2,5 milliards en 2050. Sans aucun doute, les attentes des jeunes seront plus importantes. Au leadership africain de faire preuve d'inventivité pour transformer cette croissance démographique en opportunité. La tâche est loin d'être une sinécure mais le jeu en vaut bien la chandelle.

Etonam Akakpo-AHIANYO  
Journaliste à Lausanne

Le voilà !

*Nassim Ioset*

est né le 17 février 2017 au milieu de la nuit ! Solidarités sans frontières se réjouit avec sa secrétaire générale **Amanda Ioset** et son mari **Yassin Ioset** de la naissance de leur premier enfant!

CRIMINALISER LA SOLIDARITÉ, EXTERNALISER LE CONTRÔLE DES MIGRATIONS

# L'Europe tente de refermer sa frontière maritime à tous prix

*Le gouvernement italien mène, avec l'assentiment européen, une double politique dans le but de tarir les arrivées des migrant·e·s illégalisé·e·s sur son sol : criminaliser les secours citoyens et imposer à nouveau à la Libye le rôle de gendarme de l'Europe. Et ce malgré les risques accrus que cette politique implique pour les personnes qui tentent de rejoindre l'Europe.*

L'été 2015, lors duquel plus de 800 000 personnes sont arrivées sur les côtes grecques et sont parvenues à outrepasser, une à une, les frontières érigées par les Etats pour empêcher leurs mouvements à travers l'Europe, a marqué le sommet de la capacité des migrant·e·s à mettre à mal le régime migratoire européen. Celui-ci a été profondément ébranlé par les soulèvements arabes de 2011 qui ont mené à la chute des régimes qui avaient servi de pilier à la politique d'externalisation européenne, en particulier celui de Mouammar Kadhafi en Libye après l'intervention militaire de l'OTAN. A la suite des soulèvements, des conflits violents ont mené à des mouvements de population de grande envergure dans la région, et une part de ces personnes sont parvenues à rejoindre l'Europe. Si l'été 2015 marque le sommet de cette crise des politiques européennes, il marque également le début du retour à la fermeture des frontières, et ce quel que soit le niveau de violence et la compromission avec des régimes autoritaires nécessaires. L'accord entre l'EU et la Turquie en mars 2016, la fermeture des routes des Balkans, et la transformation de la Grèce en une prison à ciel ouvert, ont pratiquement mené à l'arrêt des traversées par la mer Égée. Mais la voie menant de la Libye à l'Italie à travers la Méditerranée centrale demeure elle grande ouverte et a concentré depuis toute l'attention politique.

## Criminalisation des secours

Suite à la nomination fin 2016 de Marco Minniti au poste de Ministre de l'Intérieur, l'Italie a – avec l'assentiment européen – initié une double stratégie pour mettre un terme aux arrivées : criminaliser les secours citoyens, et imposer à nouveau à la Libye le rôle de gendarme de l'Europe. Une véritable campagne de dé-légitimation et de criminalisation a été menée contre les ONGs qui, après que l'arrêt de l'opération Mare Nostrum fin 2014 ait créé un vide mortel dans les secours, ont courageusement déployé leurs propres bateaux de secours pour pallier au retrait des Etats. La présence des ONGs au large de la Libye a été accusée d'inciter plus de migrant·s à tenter la traversée et d'encourager les passeurs à utiliser des tactiques encore plus dangereuses. Par un habile tour de passe-passe, utilisé dans le passé contre Mare Nostrum, les sauveteurs deviennent responsables du nombre croissant de morts en mer. Nous démontrons dans notre rapport Blâmer les Secours que cet argument est sans fondement, et nous soulignons qu'au contraire, la présence des ONGs a rendu la traversée plus sûre. Par ailleurs, les ONG ont été la cible d'accusations, initialement formulée dans les cercles confidentiels du conspirationnisme d'extrême-droite mais adoptées depuis par les médias grand public et des procureurs publics, de « collusion » avec les passeurs. Ces accusations n'ont jamais été étayées de preuves, mais le 2 août 2017, le bateau de l'ONG Jugend Rettet a été saisi sur leur base. Face à ces attaques, le nombre d'ONG de secours a diminué au cours de l'été 2017.

## Externaliser pour mieux contenir

L'autre versant de la politique italo-européenne visant à refermer la Méditerranée centrale est la collaboration avec les autorités et milices libyennes pour empêcher ou intercepter les départs, et ainsi contenir les migrant·e·s sur la rive sud de la Méditerranée. Alors que depuis la chute de Kadhafi, la collaboration avec des autorités affaiblies dans un pays divisé avait été

difficile, celle-ci s'est intensifiée au cours de 2017. En février 2017, l'Italie a signé un « Mémoire » avec le gouvernement de réconciliation nationale libyen, au cœur duquel est la lutte contre la migration illégale ; au cours du printemps, plusieurs navires de patrouille ont été remis par l'Italie à la marine libyenne ; le 2 août 2017, l'Italie a déployé ses navires militaires dans les eaux territoriales libyennes afin de fournir un appui logistique aux garde-côtes libyens. Finalement, des négociations impliquant des milices ont mené à l'arrêt temporaire des traversées pendant l'été.

## L'hypocrisie sans limite des Etats

Le fait que le 2 août 2017 voit coïncider la saisie du bateau de l'ONG Jugend Rettet ainsi que le déploiement des navires militaires italiens au large de la Libye révèle bien à quel point les dimensions de criminalisation et d'externalisation sont liées et constituent une seule et même politique. Il s'agit de faire « place nette » en limitant les activités des ONGs et laissant ainsi le champ libre pour que les garde-côtes libyens puissent intercepter les migrant·e·s en toute impunité. Les seules activités de « sauvetage » tolérées et soutenues par les décideur·e·s européen·ne·s sont celles-ci, et ce en dépit de la collusion maintes fois prouvée de différents corps des garde-côtes avec les passeurs, les morts causées par leurs interventions violentes et les épouvantables conditions qui attendent les migrant·e·s renvoyés en Libye. Les Etats européens, qui mènent une politique qui maintient les migrant·e·s dans un pays où ils et elles sont victimes de conditions que ces mêmes Etats déplorent – à l'instar d'Emmanuel Macron qui les a qualifiés de « crimes contre l'humanité », font preuve d'une hypocrisie sans limite.

Charles Heller

Chercheur associé, Goldsmiths, Université de Londres

Références :

<https://deathbyrescue.org/>

<https://blamingtherescuers.org/>

## Victoire pour Eden et Nahom!

Un jour avant la remise de la pétition «Eden et Nahom restent ici», la petite famille a reçu un permis B et donc le droit de rester en Suisse. Eden et son fils Nahom vivaient en Suisse depuis bientôt 6 ans, mais, ayant reçu le statut de réfugié en Italie, elle et il étaient menacé·e·s d'expulsion à tout moment. Leur vie dans l'angoisse permanente de voir arriver la police chez soi devenait intolérable, mais toutes les options légales avaient été saisies sans succès. C'est pourquoi le Mouvement Jurassien de Soutien aux Sans-Papiers et Solidarité sans frontières ont décidé en octobre 2017 de lancer une campagne de soutien avec la famille. Un mois et demi plus tard, nous avons récolté plus de 5000 signatures et la mobilisation s'était largement répandue : camarades d'école, club de foot et citoyen·ne·s jurassien·ne·s manifestaient tous leur solidarité ! Avec à la clé, la victoire tant attendue, la fin de l'attente dans l'incertitude, le droit de rester.

Nous remercions tous nos membres et sympathisant·e·s qui ont soutenu la campagne et signé la pétition. La lutte paie, Eden et Nahom en sont la preuve ! (io)

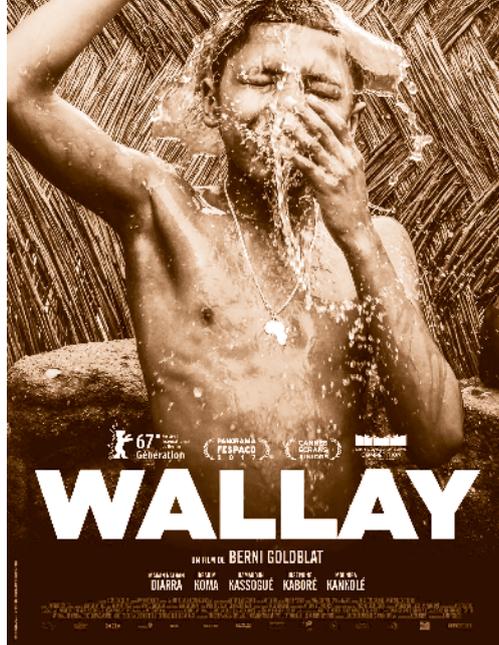
L'OPPRESSION DES ERYTHRÉEN·NE·S  
PAR LE RÉGIME

## D'Asmara à Genève

En Septembre dernier, un festival érythréen a été organisé par une association de quartier genevoise. Ce festival avait pour but de permettre aux Erythréen·ne·s de partager leur culture avec les habitant·e·s de Genève. Mais, l'occasion de mettre sa culture à l'honneur a été gâchée par le consulat érythréen et le parti PFDJ (parti unique au pouvoir en Érythrée depuis 1991) basés à Genève. Ils ont d'abord demandé à ce que le festival soit annulé. Ils ont dit à l'association que les personnes avec qui le festival était organisé n'étaient pas de «vrais» Erythréen·ne·s, et que pour cette raison, le nom du festival devait être changé.

Après avoir été contacté, le consulat érythréen a reçu des membres du comité d'organisation du festival. Le consulat a réitéré avec colère que le festival devait être annulé si ses conditions n'étaient pas acceptées. Le comité d'organisation a d'abord hésité, mais a finalement décidé de maintenir le festival après discussion avec les personnes érythréennes impliquées dans l'organisation, parmi lesquelles beaucoup ont le statut de réfugié·e.

Quand le consulat a compris que le festival ne serait pas annulé, il a contacté de manière non officielle les musicien·ne·s et certaines personnes qui participaient, par exemple le cuisiner, en leur disant de ne pas participer à ce «faux» festival érythréen. Suite à ces intimidations, deux musicien·ne·s et plusieurs autres personnes se



**Ne parvenant plus à maîtriser l'adolescence de son fils, le père d'Ady le renvoie chez son oncle au Burkina Faso. Nous accompagnons Ady lors de son voyage initiatique.**

Wallay, Bernie Goldblat, 2017, Burkina Faso, France, Qatar

sont retirées du festival. Ces menaces ont été interprétées comme un acte d'oppression du consulat envers la population érythréenne, y compris des réfugié·e·s.

En ce moment, le gouvernement suisse est en train de renforcer ses liens diplomatiques avec le régime érythréen. La Suisse déclare que la situation en Erythrée est meilleure et que les Erythréen·ne·s peuvent dorénavant rentrer chez eux en toute sécurité (discours que la Suisse est seule à tenir en Europe). Par conséquent, les requérant·e·s d'asile arrivant récemment d'Erythrée reçoivent désormais de plus en plus de réponses négatives à leur demande d'asile en Suisse.

Le consulat érythréen n'a jamais rien fait pour soutenir ou aider les réfugié·e·s érythréen·ne·s, ses fonctionnaires n'ont jamais rien mis en place pour leur intégration ou autre. Pourquoi, soudainement, agissent-ils comme s'ils étaient les maîtres des Erythréen·ne·s et de tout ce qui touche à l'Erythrée ? Pourquoi font-ils tout pour délégitimer les Erythréen·ne·s qui ne sont pas d'accord avec les vues du régime ?

Awet Aregay

LA HONGRIE FAIT D'UN RÉFUGIÉ UN  
TERRORISTE

## Procès spectaculaire à Szeged

Le Syrien Ahmed H. est en détention provisoire depuis plus de deux ans à Budapest. En 2016, il a été condamné à une peine privative de liberté de dix ans pour «terrorisme» et «passage illégal de la frontière en groupe». A la suite de la cassation de ce jugement par la Cour d'appel en juin 2017 pour vices de procédure, un nouveau procès a débuté en janvier de cette année à nouveau devant le tribunal de district de Szeged.

La procédure porte sur les protestations de réfugié·e·s à Röszke le 16 septembre 2015. La veille était entrée en vigueur une loi érigeant l'«immigration illégale» en délit passible d'une peine privative de liberté pouvant aller jusqu'à cinq ans. Pendant des semaines, des milliers de

personnes avaient passé chaque jour la frontière entre la Serbie et la Hongrie sur le trajet de la «route des Balkans» en direction de l'Autriche et de l'Allemagne. Le 16 septembre, le gouvernement a fait fermer la dernière ouverture de la barrière inter-douanière à la hauteur de Röszke/Horos. Des milliers de personnes étaient bloquées à cet endroit. Les fortes protestations des intéressé·e·s ont donné lieu à des scènes de violences policières massives. Il est reproché à Ahmed H. d'avoir provoqué les troubles et d'avoir menacé avec violence les forces de sécurité, ce qui est qualifié d'«actes terroristes» en vertu de la définition hongroise large du «terrorisme».

Des témoins potentiellement à décharge – journalistes et collaborateurs et collaboratrices d'ONG – n'avaient pas été entendu·e·s dans la première procédure. La condamnation s'était alors basée sur des déclarations de membres de la police, des vidéos de la police et des comptes rendus de la télévision, tous repris dans la nouvelle procédure. Entreprise pour la première fois dans cette nouvelle procédure, la comparaison des descriptions policières des personnes avec les vidéos à disposition a infirmé les accusations qu'Ahmed H. aurait menacé verbalement ou par gestes les forces de sécurité. Les extraits télévisés établissent au contraire que le Syrien avait tenté de jouer un rôle de médiateur entre la foule et la police.

Le régime du premier ministre Viktor Orbán ne s'occupe toutefois pas de telles «nuances». Sur son site officiel Facebook, il montre des photos des scènes de la traversée de la frontière à Röszke et proclame qu'Ahmed H. est un terroriste. Il légitime sa politique de dissuasion raciste par un amalgame entre migration et terrorisme.

Le 8 avril, auront lieu les élections au parlement hongrois. C'est dire que l'audience de jugement appointée au 19 mars interviendra dans la phase décisive de la campagne électorale. Au vu de l'avis donné d'emblée par l'administration, on se demande dans quelle mesure le tribunal de Szeged pourra juger de manière indépendante.

Britta Rabe – Komitee für Grundrechte und Demokratie, Cologne



## » PAS D'EXTRADITION EN TURQUIE

### Nurettin Oral reste en détention en Croatie

La Cour constitutionnelle croate a suspendu l'extradition de Nurettin Oral en Turquie. Les risques encourus par ce réfugié kurde reconnu par la Suisse en 2004 ne sont toutefois pas encore définitivement écartés.

Oral est détenu à Osijek depuis le 18 juillet 2017. Il était en route pour fêter le mariage d'un ami en Macédoine lorsqu'il a été contrôlé par la police et arrêté en Croatie. Le motif de son arrestation était une fois de plus un mandat d'arrêt international de la police turque diffusé par Interpol. Oral y est accusé de « sécession » - un délit passible d'une peine de réclusion d'une durée pouvant aller jusqu'à vingt ans selon le droit turc.

Au début novembre 2017, le Tribunal de district de Vukovar a autorisé l'extradition d'Oral en Turquie. Sur recours de ses avocat·e·s, le Tribunal supérieur de Zagreb a confirmé en janvier 2018 le jugement de première instance. Il restait certes un recours possible à la Cour constitutionnelle croate mais ce recours n'a en général pas d'effet suspensif. Le fait que les juges constitutionnels ont néanmoins suspendu l'extradition s'explique en partie par la pression politique de la Suisse au moins d'une part et par la position de la Cour européenne des droits de l'homme d'autre part qui, à la suite d'une requête urgente déposée par les avocat·e·s d'Oral, a invité le gouvernement croate à ne pas exécuter l'extradition pour le moment. Reste à espérer que la Cour constitutionnelle mette fin à ce drame. D'abord parce que la demande turque d'extradition repose manifestement sur des motifs politiques. Ensuite, parce que l'extradition en Turquie constituerait une violation de la Convention européenne des droits de l'homme, et plus spécialement de son interdiction d'un refoulement vers un État qui présente des dangers de torture ou de traitements inhumains.

Même si l'extradition pouvait être finalement empêchée, le dommage subi par Nurettin Oral et sa famille resterait énorme : aux sept mois sinon plus de détention s'ajoutent déjà, au début février et seulement en Croatie, plusieurs milliers de francs au titre de frais de justice et d'avocat·e·s. (Bu)

Vous pouvez verser un don pour les frais de la procédure sur le compte de droitsfondamentaux.ch, IBAN: CH61 0900 0000 6077 4158 7, BIC POFICHBEXXX, mention : Nurettin Oral

MISE EN LIBERTÉ DE MEHMET YEŞİLÇALI

### Après 31 mois de détention

Le 1<sup>er</sup> décembre 2017, le Tribunal régional supérieur de Munich a mis en liberté Mehmet Yeşilçali. En raison des tortures subies en Turquie, ce Kurde de 54 ans souffre d'un syndrome de stress posttraumatique. Selon le communiqué de presse, son état de santé s'est notablement aggravé ces derniers mois. Un maintien en détention provisoire serait désormais disproportionné.

Mehmet Yeşilçali avait déjà été arrêté en Turquie en 1980 peu après le putsch et avait alors été torturé. Par la suite, il a été une nouvelle fois emprisonné et ce, pendant huit ans. En 2010, il a obtenu l'asile en Suisse puis a vécu avec sa famille à Fribourg. Il a été placé en détention en 2015 à la suite d'une demande d'extradition émanant de l'Allemagne. Depuis son transfert dans ce pays en mars 2016, il s'est trouvé en détention provisoire à Munich. En juin 2016, a débuté le procès dirigé contre lui et neuf autres accusés. Le ministère public fédéral les accuse d'être « membres d'une association terroriste étrangère ». Ils formeraient le comité ouest-européen du parti communiste turc/marxiste-léniniste (PCT/ML). Si le tribunal en arrive à la conclusion dans ce procès pilote que le PCT/ML est une association terroriste, les accusés risquent d'être condamnés à des peines privatives de liberté de plusieurs années - même s'il est reconnu qu'ils n'ont participé à des actes de violence ni en Europe ni en Turquie.

Le fait que Mehmet Yeşilçali reste traumatisé par les tortures endurées en Turquie était dès le début connu tant des autorités suisses que de la justice allemande. Son état s'est aggravé de manière dramatique après son placement en isolement en décembre 2016, où il a dû rester nu pendant presque 24 heures. Le tribunal a toutefois rejeté en mai 2017 une demande de dispense d'incarcération présentée par la défense. En lieu et place, Yeşilçali s'est vu offrir un arrangement sordide : en cas d'aveux, la peine serait limitée à trois ans, ce qui signifierait indirectement qu'il serait remis en liberté.

Malgré la libération de Mehmet Yeşilçali de sa détention provisoire, la procédure se poursuit contre les dix accusés.

(Bu)

VIVRE ENSEMBLE PUBLIE UN BD-REPORTAGE

### «Après l'arrivée»

En octobre 2016, lors de la destruction de la « jungle » de Calais, des milliers de personnes migrantes ont été évacuées et distribuées aux quatre coins de la France. Avec la publication d'un BD reportage réalisé par le dessinateur Herji et la journaliste Julie Eigenmann, Vivre Ensemble nous propose un regard sur la suite du parcours de ces « déplacé·e·s ». « Après l'arrivée » raconte l'accueil de 33 de ces réfugiés débarquant du jour au lendemain à Fourneaux, une petite commune de Savoie dont la population « est parfois même réticente aux habitants des villages voisins ». Le choix du lieu de la part des réfugiés doit beaucoup au hasard : « Une liste de noms inconnus devant les yeux, puis un mot ou un geste pour décider de son avenir ».

Le dessinateur et la journaliste sont partis à la rencontre de la boulangère du village, du maire, du directeur du centre, des bénévoles. Ils et elles ont partagé leurs appréhensions, les difficultés mais aussi la solidarité qui s'est manifestée petit à petit. Du côté des réfugiés, c'est l'attente. Les journées sont longues sans possibilité de travail et il est impossible de se reconstruire sans pouvoir se projeter dans l'avenir, faute de papiers.

« Après l'arrivée » nous montre « la rencontre de deux mondes qui jusqu'ici s'ignoraient », telle qu'elle est, sans fard. Et malgré les préjugés et les craintes, malgré les obstacles, les liens se nouent et l'expérience humaine commence. Les textes sont simples et prenants, les dessins superbes : à commander sans hésitation ! (io)

Herji et Julie Eigenmann : Après l'arrivée, Genève (Vivre Ensemble n°165 / décembre 2017), 32 pages, Fr. 10.00. A commander : <https://asile.ch/sommaire/ve-165-decembre-2017/>

#### IMPRESSUM

#### BULLETIN SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition

2800 allemand / 650 français

Affirmés par la REMP/FRP

2482 allemand / 482 français

Composition/Graphisme  
Simone Kaspar de Pont, Genève

Impression et expédition  
selva caro druck ag, Flims Waldhaus

Rédaction  
Heiner Busch (Bu), Amanda Ioset (io),  
Maria Winker (Wi), Noémie Christen

Traductions  
Olivier von Allmen, Marianne Benteli

Lectorat Sosp

Photos Black Movie Festival

Délai rédactionnel pour le prochain numéro  
le 11 avril 2018

Nous nous réservons le droit d'abréger  
le courrier des lecteur·rice·s

Cotisation 2018 abo inclus  
salarié·e·s 70.- / couples 100.- /  
non-salarié·e·s 30.- / organisations 120.-

abonnement  
individuel 30.- / organisations 50.-

Editrice

Solidarité sans frontières,  
Schwanengasse 9, 3011 Berne  
(regroupement CAS/MODS)

Tél. 031 311 07 70

sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

CP 30-13574-6

IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6  
BIC POFICHBEXXX

LES DROITS ET LA MOBILITÉ DES  
PERSONNES MIGRANTES

## Rapport du Collectif Jean Dutoit

Le Collectif Jean Dutoit est né en 2015 dans le canton de Vaud avec l'objectif de trouver un toit à ses membres africains précarisés et sans-abris. Deux ans plus tard, le Collectif publie un texte d'une grande richesse intitulé « Rapport pour les droits et la mobilité des personnes migrantes noires africaines en Suisse et en Europe ».

Le rapport est composée de trois parties, suivies d'une série de recommandations. La première concerne les trajectoires des personnes migrantes, depuis le pays d'origine, puis la traversée de la Méditerranée, jusqu'à la confrontation « aux législations et aux haines du Vieux Continent ». La deuxième partie revient sur les deux ans d'histoire du Collectif Jean Dutoit, du jardin du Sleep-in de Renens au Chemin des Sauges à Lausanne, en passant par plusieurs occupations et déménagements et même par une dissolution temporaire du Collectif. La lecture de ces pages, où l'on peut suivre tout le processus de maturation du mouvement, ses succès et ses échecs est particulièrement intéressante et enrichissante. Les auteurs du rapport s'y livrent en toute honnêteté à une autocritique concrète et détaillée. On ne peut que remarquer à quel point les difficultés (pas seulement externes mais également internes au groupe) rencontrées par Jean Dutoit sont similaires à celles des nombreux autres mouvements et collectifs qui se sont formés en Suisse romande ces dernières années. Le fait de les avoir pensées, synthétisées et mises par écrit constitue sans l'ombre d'un doute un élément très précieux pour les actions à venir. La dernière partie du rapport aborde la question

du racisme et de la discrimination que subissent les personnes migrantes. Cette partie mêle témoignages des membres du Collectif, rapports institutionnels et enquêtes sociologiques. Elle fixe un cadre qui permet de questionner diverses problématiques comme la criminalisation des migrantes·es, le trafic de stupéfiants ou encore la profilage racial et la répression policière.

À la fois mémoire de lutte, témoignage et réflexion autour d'un mouvement social, le rapport propose également une interprétation générale de la « crise migratoire » et de son contexte, ainsi que de nombreuses références d'ouvrages et d'articles permettant à celles et ceux qui le souhaitent d'aller un peu plus loin. (io)

Collectif Jean Dutoit : Rapport pour les droits et la mobilité des personnes migrantes noires africaines en Suisse et en Europe, Lausanne, 137 pages, gratuit. A télécharger sur <https://collectifjeandutoit.wordpress.com/rapport-2017/>

FRONTIÈRES DE L'EUROPE EN AFRIQUE

## Dictateurs dans le rôle de portiers

« L'Europe rêve de frontières protégées et de l'ouverture des marchés. L'Afrique rêve de marchés protégés et de frontières ouvertes. » On ne peut guère formuler plus clairement et plus brièvement l'antagonisme des intérêts qui caractérise la relation européen-africaine. Les deux courtes phrases se trouvent (aussi) sur la jaquette du livre que Christian Jakob et Simone Schindwein ont publié l'an dernier. Christian Jakob écrit depuis des années des textes sur la migration – et pas seulement pour la « Tageszeitung » (taz) de Berlin. Simone Schindwein est une des correspondantes de la taz pour l'Afrique. Le livre se base sur d'innombrables interviews et documents officiels

ainsi que sur la connaissance concrète de la situation sur le terrain. Il passe en revue l'histoire de la politique européenne de l'externalisation des contrôles frontaliers et du repoussement de la migration. Il révèle les mécanismes des négociations dans lesquelles l'UE a mis et met en œuvre sa politique vis-à-vis des États africains. En outre, il présente l'« aide au développement » militaire et policier et les nouvelles techniques de contrôle de la population introduites dans des pays africains. Sa lecture montre clairement non seulement la coupure des routes allant de l'Afrique vers l'Europe, mais aussi celle des voies internes au continent. La conséquence : les rêves de l'UE sont un cauchemar pour les Africain·es. (Bu)

Christian Jakob; Simone Schindwein: Diktatoren als Türsteher Europas. Wie die EU ihre Grenzen nach Afrika verlagert, Berlin (éditions Ch. Links) 2017, 315 pages, 18 euros

## Atlas des migrants en Europe

### MIGREUROP

La troisième édition de l'Atlas des migrants en Europe du réseau MIGREUROP, dirigée par le géographe Olivier Clochard, est parue en novembre 2017. L'ouvrage propose des « approches critiques des politiques migratoires », des « savoirs produits dans l'engagement », ne visant pas à dresser un simple état des lieux ou à rendre compte de la « mécanique des flux » comme le font essentiellement les organismes nationaux et internationaux.

Qu'ils abordent les questions de l'enfermement, de l'externalisation, des expulsions ou encore de la surveillance des frontières, le souci des auteur·es est toujours de donner une place importante, dans la production des savoirs, des cartes, des images, à celles et ceux qui sont directement frappés par les politiques de répression et de confinement. Ainsi, chaque thème est composé de quatre pages dont deux se focalisent sur « les migrations vécues ». De même, une partie entière, sur les cinq qui composent l'ouvrage, est consacrée aux mobilisations et aux luttes, aux résistances à différentes échelles, mettant en avant la capacité d'agir et de construire des hommes et des femmes exilé·es, leur qualité de sujets et non de victimes/objet à laquelle ils sont bien trop souvent confinés.

Fondé en 2002, MIGREUROP est un réseau européen et africain de militant·es et chercheur·euse·s, dont l'objectif est de dénoncer la généralisation de l'enfermement des étranger·es et de défendre le « droit de quitter tout pays y compris le sien » (art. 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme). Solidarité sans frontières en est membre pour la Suisse. (io)

Migreurop : Atlas des migrants en Europe, approches critiques des politiques migratoires, Paris (Armand Colin) 2017, 176 pages, 25.00 euros (papier), 16.99 euros (électronique). A commander : <http://bit.ly/2GyldKO>

## ANNONCE

ClimatePartner<sup>o</sup>  
wir drucken klimaneutral

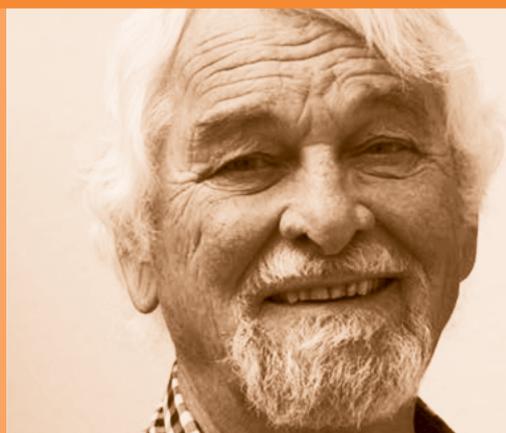
## für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.  
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und  
auf wunsch mit dem label von climatepartner versehen.  
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

## selva caro druck

die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 flims t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch

DÉCÈS DE **MARTIN VAN EGMOND**, 1946 – 2018

# Martin van Egmond

**L'année a commencé par une mauvaise nouvelle : le 1<sup>er</sup> janvier, Martin van Egmond a succombé à un cancer. La plupart d'entre nous ne s'y attendaient pas car il avait très peu parlé de sa maladie.**

Ce n'est qu'en écrivant ces lignes que je me suis rendu compte que nous nous étions rencontrés déjà il y a une trentaine d'années : dans les années 1980, Martin faisait partie, en tant que travailleur social, de l'équipe de la « Prairie » de l'Église bernoise de la Trinité. A l'époque, il y avait dans ce cadre d'innombrables séances du mouvement de l'asile en pleine gestation. C'est dans ce contexte aussi qu'avait été fondé le MODS, Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaire, dont Martin avait été un des membres fondateurs.

Lorsque le MODS et la CAS (Coordination Asile Suisse) se sont associés en mars 2000 sous le nom de Sosf, il était de la partie comme membre du comité. Mais il nous est encore resté fidèlement attaché après avoir quitté le comité bien des années plus tard, en participant à toutes les assemblées annuelles et à toutes nos manifestations contre la Suisse bornée et froide. Il mettait volontiers la main à la pâte. Nous pouvions toujours compter sur Martin – que ce soit pour de l'aide pour construire une scène et pour ranger après une manifestation ou encore pour récolter des signatures. Je ne sais plus exactement le nombre de comités référendaires auxquels nous avons participé ensemble activement contre les durcissements de la loi sur l'asile.

Lorsque le mouvement des sans-papiers s'est formé en 2001 et que des églises ont été occupées, d'abord en Suisse romande puis à Bâle, Berne et Zurich, Martin était bien entendu présent. Il a été cofondateur du Solinetz de Berne, a été plusieurs années son secrétaire et a occupé le poste de président de ce réseau de solidarité les trois dernières années de sa vie. Il a aussi été un remarquable passeur et ne connaissait pas la peur.

Il se peut que l'engagement dont a fait preuve Martin pour les personnes en fuite et marginalisées était lié au fait que, venant des Pays-Bas, il avait lui-même vécu la condition d'étranger et la pression à l'adaptation exercée par la Suisse. Mais

cet engagement provenait avant tout de son sens inconditionnel de la justice. C'était un théologien d'un type tout à fait rare, il n'avait aucunement de respect pour les frontières interétatiques et encore moins pour les frontières interhumaines. Cette attitude résolue a entraîné parfois des tensions dans son travail au sein de l'Église, certains de ses supérieurs ne la supportant pas. C'est ainsi qu'il a par exemple perdu son emploi de travailleur social dans l'église de la Trinité de Berne après d'âpres discussions. Il était un chrétien anarchiste, ferme partisan d'une pratique de solidarité.

En réaction à la suppression de l'aide sociale pour les requérant·e·s d'asile frappé·e·s d'une décision de non-entrée en matière, il a instauré les repas de midi dans la Marienkirche à Berne. Chaque jeudi, les intéressé·e·s pouvaient et peuvent encore échapper à l'isolement des cantonnements dispersés de l'aide d'urgence et venir à Berne avec un billet de bus ou de train offert pour converser au moins quelques heures avec d'autres et faire des plans – en recevant un repas gratuitement.

Les grandes théories ne faisaient certainement pas partie du monde de Martin même s'il parlait volontiers et qu'il appréciait les échanges avec les autres. Nous nous souvenons tous de sa sociabilité, de son tempérament chaleureux et de sa prédilection pour le contact direct et les discussions directes. Son fort attachement à la musique n'y était du reste pas étranger. Qui d'entre vous ne l'a pas entendu avec sa chaude et pleine voix quand il se mettait à chanter aux Banquets républicains ou aux soirées de soutien ? C'est ainsi que je souhaite le garder en mémoire.

Claude Braun, Longo maï et membre du Comité de Sosf

« Il a aussi été un remarquable passeur et ne connaissait pas la peur. »

## AGENDA

### Assemblée générale SOSF

**Vendredi 27 avril 2018, 19h à 21h**

Dreifsaal der Dreifaltigkeitskirche, Sulgeneckstrasse 11, 3011 Bern

A la suite d'une partie statutaire avec : comptes 2017, budget 2018, élections du co-présidium, du comité, planification annuelle.

**Programme détaillé :**  
[www.sosf.ch/agenda](http://www.sosf.ch/agenda)

### Marche de Pâques à Berne

**Lundi de Pâques, 2 avril 2018**

**Thème : « Commerce équitable pour la paix »**

[www.ostermarschbern.ch](http://www.ostermarschbern.ch)

### Midi-Film «Wallay»

**Jedi, 19 avril 2018**

Projection du film de Berni Goldblat, pique-nique autorisé.

Alliance Sud InfoDoc, Av. de Cour 1, 1007 Lausanne

### Manifestation nationale

**« Entre nous pas de frontières » à Berne**

Samedi 16 juin 2018